Avis public



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement modifiant le *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) – secteur de planification détaillée Crowley/Décarie - Dossier 1226290052

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, que le projet de règlement modifiant le *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) a été adopté par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022 et fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le **25 janvier 2023 à compter de 18 heures 30 au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, à Montréal**, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

QUE l'objet de ce projet de règlement vise à adopter de nouvelles balises de planification dans le secteur Crowley/Décarie et d'adopter de nouvelles dispositions quant aux hauteurs minimale et maximale autorisées, ainsi qu'à la densité permis.

QUE ce projet de règlement vise le secteur Crowley/Décarie, compris entre le boulevard Décarie à l'est, la rue Saint-Jacques au sud, l'autoroute Décarie à l'ouest et la voie ferrée au nord.



QU'au cours de cette assemblée publique, la présidente d'assemblée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement ainsi que le sommaire décisionnel qui s'y rapporte sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00, et de 13 h 00 à 16 h 30. Toute personne qui en fait la demande peut obtenir une copie du projet de règlement sans frais. Pour toute information additionnelle vous pouvez communiquer avec nous par courriel au consultation.cdn-ndq@montreal.ca ou par téléphone au 514 868-4561.

QUE l'accès aux documents de présentation se fera par le biais de la page internet de l'arrondissement (ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg), à la section « Dates importantes ».

QUE le présent avis ainsi que ce projet de règlement et le sommaire décisionnel qui s'y rapporte sont également disponibles sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg, en cliquant sur « Avis publics ».

FAIT à Montréal, ce 9 janvier 2023.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate